APPT asbl

6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#11
(au 30 novembre 2020)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE DE NOVEMBRE 2020

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/eviter-transferts-donnees-vers
EVITER LE TRANSFERT DE DONNEES VERS LES ETATS-UNIS

- Delano.lu : https://delano.lu/d/detail/news/six-years-after-leaks-lux-track-whistleblower-protection/212226
SIX YEARS AFTER LEAKS, LUX TRACK FOR WHISTLEBLOWER PROTECTION

- RTL.lu : https://www.rtl.lu/news/national/a/1607618.html
ET SOLL BEI DER GELDSTROF VUN 2.000 EURO FIR DE ROBERTO TRAVERSINI BLEIWEN

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/satellites-kleos-deployes-avec
LES SATELLITES DE KLEOS DEPLOYES AVEC SUCCES

- Luxtimes.lu : https://luxtimes.lu/luxembourg/42216-anti-corruption-body-slams-luxembourg-for-inaction
ANTI-CORRUPTION BODY SLAMS LUXEMBOURG FOR INACTION

- Luxtimes.lu : https://luxtimes.lu/european-union/42164-eib-concedes-more-work-needed-in-compliance
EIB CONCEDES 'MORE WORK' NEEDED IN COMPLIANCE

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/mou-google-peut-rester-secret
LE MOU DE GOOGLE PEUT RESTER SECRET

- RTL.lu : https://www.rtl.lu/news/national/a/1611309.html
LUTTE GÉINT KORRUPTIOUN : LËTZEBUERG HUET NET ALL SENG HAUSAUFGABE GEMAACH

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/economie/le-meco-decide-a-lever-le-voile-sur-le-projet-google-5fabcf12de135b92362ef9ac
LE MECO DÉCIDÉ A LEVER LE VOILE SUR LE PROJET GOOGLE

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/controles-honorabilite-desorma
LES CONTROLES D'HONORABILITE DESORMAIS ENCADRES

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/elus-locaux-veulent-plus-prote
LES ELUS LOCAUX VEULENT PLUS DE PROTECTION

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/mou-google-bon-signal-investis
MOU DE GOOGLE : UN BON SIGNAL POUR LES INVESTISSEURS

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg-mis-au-pilori-en-matiere-de-transparence-5fb25dbfde135b92368dbbd1
LE LUXEMBOURG MIS AU PILORI EN MATIERE DE TRANSPARENCE

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/premiere-plainte-contre-regist
PREMIERE PLAINTE CONTRE LE REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/luxeosys-descendu-en-flamme-par-l-opposition-5fb52fd4de135b923654fe3c
LUXEOSYS DESCENDU EN FLAMME PAR L'OPPOSITION

- Wort.lu : https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-sages-plaident-pour-l-independance-de-la-justice-5fb63c30de135b92366b5488
LES SAGES PLAIDENT POUR L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/independance-parquet-commissio
INDEPENDANCE DU PARQUET : LA COMMISSION DOIT REVOIR SA COPIE

- Paperjam.lu : https://paperjam.lu/article/aide-a-presse-conseil-etat-cor
AIDE A LA PRESSE : LE CONSEIL D'ETAT CORRIGE LE TIR

Paperjam.lu
Publié le 2 novembre 2020 par Thierry Labro
https://paperjam.lu/article/eviter-transferts-donnees-vers

POUR LE RÉGULATEUR EUROPÉEN DES DONNÉES

Éviter les transferts de données vers les États-Unis

Le régulateur européen des données a demandé une cartographie des transferts et l'arrêt des transferts pour les nouveaux contrats et services jusqu'à nouvel ordre. (Photo: Shutterstock)

Le contrôleur européen de la protection des données a publié en fin de semaine passée un document, qui invite les États membres à ne plus transférer de données personnelles aux États-Unis, à la suite de la découverte d'une députée européenne allemande.

« Lorsque je me suis inscrite au test du Covid-19 pour rentrer de Bruxelles en Allemagne, j'ai été surprise de constater que toutes les données personnelles que j'avais saisies dans le formulaire étaient transférées aux États-Unis. » Lorsqu'elle gratte un peu, la députée européenne verte Alexandra Geese s'aperçoit que les tests du Parlement européen sont gérés par EcoCare, une filiale de la société Ecolog des Émirats arabes unis, qui transfère des données personnelles à des sociétés tierces, comme Google et Stripe, a-t-elle raconté à Euractiv.

Jeudi, le contrôleur européen de la protection des données, l'instance faîtière de chacun des régulateurs nationaux des données, a publié un document[1] dans lequel il invite les États membres «à éviter les transferts de données à caractère personnel vers les États-Unis pour de nouveaux traitements ou de nouveaux contrats avec des prestataires de services».

À court terme, écrit aussi le régulateur européen, « dans le cadre d'une action de conformité à court terme, le CEPD a émis une ordonnance aux IUE, le 5 octobre 2020, pour qu'ils effectuent un exercice de cartographie identifiant les contrats en cours, les procédures et autres types de coopérations impliquant des transferts de données. Les IUE devraient faire rapport au CEPD sur certains types de transferts. Ce sont des transferts qui n'ont pas de base, les transferts fondés sur des dérogations et les transferts à des entités privées vers les États-Unis présentant des risques élevés pour les personnes concernées. »

À partir de ce mapping, l'EDPB publiera des lignes de conduite. Ces décisions font suite à l'arrêt Schrems, qui s'inquiète du sort des données qui vont vers les États-Unis.

[1] https://edps.europa.eu/press-publications/press-news/press-releases/2020/strategy-eu-institutions-comply-schrems-ii-ruling_en

Delano.lu
Publié le 5 novembre 2020 par Cordula Schnuer
https://delano.lu/d/detail/news/six-years-after-leaks-lux-track-whistleblower-protection/212226

SIX YEARS AFTER LEAKS, LUX ON TRACK FOR WHISTLEBLOWER PROTECTION

In the wake of revelations such as the LuxLeaks case, the EU in 2019 adopted a whistleblower protection directive. Luxembourg is set to reveal how it will transpose the legislation into national law at the start of next year.

Supporters of the LuxLeaks whistleblowers protesting outside of a court session in 2018

Photo: Edouard Olszewski

On 5 November 2014, the first of what became known as the LuxLeaks files were published, lifting the lid on hundreds of tax deals signed between the government and companies settled in the grand duchy.

Antoine Deltour--the main leak source--was awarded the European Citizens' Prize for his actions but still found himself in court. His 2016 12-month suspended sentence was finally overturned in 2018. The Court of Cassation affirmed Deltour's whistleblower status, after this had been recognised by the European Court of Human Rights.

The EU directive[2] since adopted could have protected him and other whistleblowers, said Dimitrios Kafteranis, a researcher at the University of Luxembourg who is writing his PhD on the directive. The document is a big step forward, he said. "Five years ago, it would have been unthinkable." And even though transparency activists have said the directive sets minimum standards only, "the most important thing is that we have a directive at EU-level at all," Kafteranis said.

Its strengths lie in a broad definition of "worker", meaning that former employees, contract agents or even job applicants are also protected by the directive. There is also no requirement to report wrongdoing internally before raising the matter with authorities.

This was a solution also favoured by Luxembourg, a spokeswoman for the justice ministry told Delano. France--which already had a reporting hierarchy in place--opposed being able to skip internal reporting, according to Kafteranis.

[2] https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/10/07/better-protection-of-whistle-blowers-new-eu-wide-rules-to-kick-in-in-2021/

Additionally, the burden of proof is with the employer rather than the whistleblower.

“The directive also abolishes the good faith requirement,” said Kafteranis. The emphasis now is on the information being passed on, which the whistleblower needs to have reasonable grounds to believe is true. “The directive doesn’t allow abusive reporting and refers to the need to protect the public interest,” Kafteranis said.

Broaden the scope

Antoine Deltour at a 2018 court session. Photo: Edouard Olszewski

But the transposition of the directive will be another matter, as countries can broaden the scope if they want to.

For example, the directive only covers ten areas of EU law--such as financial services, public health and data protection--as well as breaches affecting the financial interests of the union and the internal market, including arrangements to gain a tax advantage.

Justice minister Sam Tanson has already said[3] Luxembourg would aim for what is called a horizontal transposition of the directive, meaning it would apply to all national law, too. The ministry is preparing to present its draft law to transpose the directive at the start of next year, the spokeswoman said. Member countries need to have legislation in place by 17 December 2021 or risk sanctions from the European Commission.

The Netherlands as part of its new laws has set up a House for Whistleblowers, providing guidance and advice to people considering reporting wrongdoing either internally or externally--an option also being explored by Luxembourg, the ministry spokeswoman said.

“Whistleblowers aren’t always lawyers,” said Kafteranis. “It can be complicated to understand what protections they fall under.” In addition to the right to whistleblowing there are also reporting duties in several sectors, for example in the case of money laundering. “You can be punished for not reporting this,” said Kafteranis, adding that there is often confusion between rights and obligations in different scenarios. “The directive confuses some of this, too.”

Further to offering protection, “adopting the directive will hopefully change the culture,” said Kafteranis. Whistleblowing in many parts of Europe is still regarded negatively. “It reminds us of some of the darkest moments in European history,” he said. It is associated with snitching or ratting someone out. People in Europe are also traditionally more attached to their employer, he said. “It’s like family,” making reporting wrongdoing difficult.

Countries like the US, where whistleblowers can even expect financial rewards, have a much different attitude. “The US had its first whistleblowing law in the 18th century,” Kafteranis said. “There’s a gap of 300 years.”

[3] https://delano.lu/d/detail/news/lux-extend-whistleblower-protection-across-law/208457

RTL.lu
Publié le 5 novembre 2020 par Eric Ewald
https://www.rtl.lu/news/national/a/1607618.html

NATIONAL - STATER GERIICHT

Et soll bei der Geldstrof vun 2.000 Euro fir de Roberto Traversini bleiwen

Dat op alle Fall, wann et enger Vertriederin vum Parquet um Stater Geriicht no geet.

Dozou war den Ex-Buergermeeschter vun Déifferdeng am November zejoert um Escher Policegeriicht verurteelt ginn. Géint dat Urteel hat hien Appell gemaach.

Zur Condamnatioun war et komm, well de Roberto Traversini ënnert anerem géint Artikele vum PAG a vum Bautereglement vun der Gemeng verstouss hätt. Eng eeler Koppel vun Nidderkuer hat de viregte Gemengepapp op d'Geriicht geholl, well deen eng Baugeneemegung ausgestallt hat, duerch déi d'Leit eng Residence just hannert hiert Haus geprafft kruten. Den néidege säitlechen Ofstand vun 3 Meter wär dobäi net respektéiert ginn.

Hätt en awer missen, huet d'Parquetière de Mëttwoch de Moie gemengt. Schliisslech wär den Artikel vum PAG dozou ganz kloer, sou dass d'Baugeneemegung sou net z'autoriséieren an net legal gewiescht wär. E Buergermeeschter dierft eng Baugeneemegung nëmmen ausstellen, wann de Bau, dee soll autoriséiert ginn, all d'Reegele respektéiert. Hei wär dat net de Fall gewiescht.

D'Vertriederin vum Parquet war och net domat averstanen, dass de Roberto Traversini keen anere Choix gehat hätt, wéi d'Baugeneemegung z'ënnerschreiwen. E Buergermeeschter kéint sech nämlech mat Leit ëmginn, déi sou eng Autorisatioun preparéieren. Et wär d'Facultéit a souguer d'Obligatioun vum Gemengepapp, dass eng Baugeneemegung d'Reegele respektéiert a sollt e feststellen, dass dat net geschitt wär, misst e se refuséieren. Virun dëse Faite wär iwwregens schonn emol e Buergermeeschter condamnéiert ginn, deen eng Baugeneemegung ausgestallt hat, déi net legal war.

D'strofrechtlech Responsabilitéit vum Roberto Traversini wär dofir zréckzebehalen an dat 1. Urteel vum Escher Friddensgeriicht ze confirméieren, sou d'Vertriederin vum Parquet. D'Strofmooss aus 1. Instanz wär och appropriéiert gewiescht. Wat e méigleche Rétablissement des lieux ugeet, wär et eng „décision de bon sens" vum 1. Riichter gewiescht, fir den Ex-Buergermeeschter net dozou ze verurteelen. Och an deem Sënn sollt dat 1. Urteel confirméiert ginn.

Dat zweet gëtt de 16. Dezember gesprach.

Paperjam.lu
Publié le 9 novembre 2020 par Pierre Pailler
https://paperjam.lu/article/satellites-kleos-deployes-avec

SYSTÈME DE REPÉRAGE

Les satellites de Kleos déployés avec succès

Les quatre satellites de Kleos ont été lancés depuis le centre spatial Satish Dhawan et ont été déployés à 575km de la Terre. (Photo: ISRO)

Quatre satellites de Kleos ont été déployés avec succès ce samedi depuis l'Inde, avec l'objectif de développer un système de mission de repérage multisatellite. L'entreprise assure pouvoir générer des revenus dès le premier trimestre 2021.

« Nous sommes très heureux de la réussite du déploiement de nos quatre satellites en orbite, trois ans seulement après avoir fondé Kleos Space au Luxembourg », a déclaré ce lundi dans un communiqué le CEO de Kleos, Andy Bowyer, qui juge cela comme « une étape importante » pour l'entreprise de fourniture de données de reconnaissance de radiofréquence par satellites.

Un groupe de quatre satellites de Kleos a été lancé avec succès samedi 7 novembre depuis le centre spatial Satish Dhawan, dans le sud-est de l'Inde. « Les premières communications ont été établies », annonce le communiqué de Kleos. « La phase de mise en service en orbite pour préparer les satellites à collecter des données sur des zones d'intérêt cruciales telles que le détroit d'Ormuz, la mer de Chine méridionale, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, la mer du Japon méridionale, la côte nord de l'Australie, avec par exemple la mer de Timor, commence maintenant. »

« Il est pour moi de la plus haute importance que tous nos efforts soient dédiés au maintien de la paix dans notre monde, mais aussi dans l'espace », estime pour sa part le ministre de la Défense, François Bausch (Déi Gréng). « Nous devons donc développer des capacités significatives pour notre défense commune ainsi que pour la société en général. Les activités de Kleos au Luxembourg et le lancement de ses premiers satellites s'inscrivent parfaitement dans cet objectif », ajoute-t-il.

Un deuxième lancement en 2021

Le système de mission de repérage multisatellite constitue la base d'une constellation qui fournit une image globale de l'activité maritime cachée, améliorant la capacité de renseignement des entités gouvernementales et commerciales.

Un deuxième groupe de satellites de Kleos est en cours de développement. Les satellites sont prévus d'être livrés, assemblés et intégrés pour être lancés à la mi-2021. L'entreprise assure pouvoir commencer à générer des revenus dès le premier trimestre 2021.

Luxtimes.lu
Publié le 6 novembre 2020 par Emery P. Dalesio
https://luxtimes.lu/luxembourg/42216-anti-corruption-body-slams-luxembourg-for-inaction

CORRUPTION FIGHT

Anti-corruption body slams Luxembourg for inaction

Council of Europe says progress lagging on making things harder for crooked officials

PHOTO: LT archives

Luxembourg's laws still have too many loopholes allowing corruption in government, parliament, the police and prosecutors despite years of calls for action, an international body said on Friday.

The country has made unsatisfactory efforts to adopt recommendations to prevent politically influenced prosecutions and special-interest dealing by members of parliament, the Council of Europe's Group of States against Corruption (GRECO) said in its latest review.

"GRECO concludes that the current level of compliance with the recommendations remains 'globally unsatisfactory' ", one of two reports adopted last month and published on Friday said.

GRECO also criticised Luxembourg's shortcomings[4] in preventing corruption in its 2018 review.

Luxembourg's government is analysing GRECO's reports, a spokeswoman for Prime Minister Xavier Bettel said in an email. The government has drafted regulation now going through the regular procedural process that addresses some of the group's criticisms, Liz Thielen said.

While the two reports highlighted shortcomings in laws and practices to prevent corruption, they did not allege any unethical behaviour by government officials. Luxembourg was one of the world's least corrupt countries in Transparency International's annual rankings.

And a Eurobarometer survey last December found far fewer residents of the Grand Duchy viewed corruption as a problem in public institutions or the business culture than the European Union average.

Just 6% said they were personally affected by corruption, compared to 26% across the EU, the European Commission's polling agency found.

GRECO praised Luxembourg for making progress in some areas, for example by adopting a 2018 law giving people the right to public documents. But that move toward greater transparency has had limits in its application, forcing environmentalists into court in order to get Bettel's government to release a memorandum of understanding with Google over its plans to build a data centre in Bissen.

[4] https://luxtimes.lu/luxembourg/34250-luxembourg-s-corruption-risk-strategy-needs-to-be-improved

In May, a public transparency body told the government to release the document[5], but Bettel ignored the advice.

"There are certain improvements to be made," one GRECO report said.

For example, the prime minister does not need to disclose potential financial conflicts facing people hired for executive government roles, the report said. Plans to document official contacts between members of government and lobbyists only include interviews requested by interest groups, not those arranged by a minister or adviser, the report said.

Luxembourg still has not authorised judicial authorities to prosecute and evaluate ministers who may have committed crimes while in office, the report said. Government ministers who commit ethical violations face virtually no punishment beyond public shaming, the report said. But there is no requirement for the government to inform the public about the misdeeds, so even that penalty could be avoided, the report said.

While the police now can identify when an officer is in financial trouble and could be susceptible to a bribe, there still is no systematic analysis of which situations or departments are most at risk, the report said.

A separate report also released on Friday zeroed in on failures to address corruption risks in parliament and prosecutions. Rules requiring lawmakers to declare their interests, assets and income are still largely vague and incomplete, the report said. Though deputies are required to disclose contacts with lobbyists, that only applies when the discussions have a direct impact on a legislative text, the report said.

A planned rewrite of Luxembourg's constitution that prosecutors should be guaranteed independence in fulfilling their missions has now been removed, the report said, voiding an earlier agreement to remove the authority of the justice minister to order prosecutions.

This rekindled "the dangers and fears of intervention by the executive in sensitive cases and calls into question the established practice of non-intervention," GRECO said, urging Luxembourg to reconsider.

[5] https://luxtimes.lu/luxembourg/40688-luxembourg-told-to-end-secrecy-over-google-site-plans

Luxtimes.lu
Publié le 2 novembre 2020 par Julie Edde
https://luxtimes.lu/european-union/42164-eib-concedes-more-work-needed-in-compliance

EXCLUSIVE

EIB concedes 'more work' needed in compliance

Yet failures in anti-money laundering rules subside, according to a letter sent to MEPs

EIB President Werner Hoyer in a photo from 2019
Photo: Luxemburger Wort

The European Investment Bank (EIB) still falls short of EU anti-money laundering rules a year after its board of governors was told about a range of compliance gaps, according to a letter the bank's President Werner Hoyer sent to the European Parliament.

Hoyer sent the letter to members of the Parliament's committee on budgetary control after a closed-door meeting prompted by *Luxembourg Times* revelations[6] that the EIB's anti-money laundering and counter-terrorism financing (AML/CFT) procedures were not up to scratch.

“We have achieved considerable progress in closing these gaps and more work remains to be done to fully align with these principles and standards,” Hoyer, a German national, said in the letter, which was seen by the *Luxembourg Times*, and was dated 25 September.

The meeting with parliamentarians took place on-line on 3 September with representatives of the EIB to discuss the "state of play of the review of the EIB's AML and CFT processes."

Despite lending billions of euros around the world - also in countries with weaker regulatory standards - the way the EIB vetted new loans did not always not conform with EU rules and best banking practices prescribed by the Basel Committee on Banking Supervision[7], the *Luxembourg Times* disclosed in an article in April.

Gerhard Hütz, a 20-year EIB veteran who oversaw the bank's compliance unit for seven years, left office just a few months after several whistleblowing complaints and a damning audit report, the story showed.

"The EIB sets itself the highest standards in integrity and compliance in line with the principles and standards of relevant EU legislation, best banking practices and applicable market standards," an EIB spokesperson said on Friday when asked about Hoyer's letter.

"Like all other financial institutions, the EIB works continuously to improve and adapt all relevant systems and processes linked to governance and controls," the person said.

[6] https://luxtimes.lu/european-union/40483-eib-under-scrutiny-for-failings-after-whistleblowing-complaints
[7] https://luxtimes.lu/european-union/40689-opacity-at-eib-funds-arm-raises-risk-of-money-laundering

More oversight

In his discussions with Parliament, Hoyer sought to provide reassurance that the bank had addressed failures to conduct proper[8] "know your customer" or KYC checks, blaming the parliamentarians for acting on "only partial information" in the media, according to notes from the closed-door meeting made by a person who was present.

"No evidence has been found related to activities linked to money laundering or the financing of terrorism as the result of the identified gaps," he said in his letter.

Banks typically collect information about clients before signing off on deals to ensure that loans will be used for their stated purpose[9], and not to finance illegal activities such as drug trafficking, prostitution or terrorism.

The Luxembourg-based EIB has invested €1.2 trillion in start-ups and larger companies in 162 countries from Fiji, Pakistan, Gabon to Argentina since it was set up 62 years ago.

It is not supervised by a financial regulator, but is an institution under the control of the EU to provide development funds[10]. Countries use their influence at the EIB's board of directors to push through decisions, emails seen by the *Luxembourg Times* show.

Yet Parliament cannot check its financial accounts and some MEPs have called for the Parliament and the Court of Auditors[11] – the EU's budget watchdog – to be given a greater role in holding the bank to account.

Former chief compliance officer Hütz is now representing the EIB as member of the London-based European Bank for Reconstruction and Development's, where he started in February. His wife, an EIB employee, was also transferred to London to work in human resources.

The EIB said on Friday it does not comment on HR matters.

Hütz appeared as an "Honorary Guest speaker" at a conference organised by the Council of Europe Development Bank in October, in a session called "board expectations regarding ethics".

The EIB's current head of compliance, Nicholas Barclay, held a session at the same event entitled "Compliance Culture change programme". Barclay, the brother of former Brexit minister Stephen Barclay, is a British national. The EIB said on Friday that while it is no longer able to recruit UK citizens after Brexit, it honours existing contracts.

Closer scrutiny

In his letter, Hoyer mentioned a series of improvements the EIB had implemented. The fraud investigations division of the EIB's inspectorate general works closely together with the EU's anti-fraud body OLAF.

The bank is also seeking to revise its anti-fraud policy to refer cases to the newly created European Public Prosecutor's Office (EPPO), which can prosecute fraud committed with EU funds, the letter said.

The bank will negotiate a memorandum of understanding to work with EPPO when "investigating and prosecuting criminal offences affecting the bank's own resources in the participating member states."

For the first time this year, the EIB developed a 'compliance risk assessment', Hoyer's letter said, a long-standing approach required by the Basel Committee on Banking Supervision for commercial banks[12].

The risk of money laundering and terrorism financing at the EIB is high, the letter said, given its exposure to countries across the world, and so-called politically exposed persons (PEPs) – politicians and their families, who are likely more susceptible to fraud.

The bank has no direct customer relationships with PEPs, but may do so indirectly through counterparties of the bank. However, the EIB's "relatively mature control environment" and its "high concentration inside the EU" reduces that risk to a medium level, the letter said.

Nevertheless, the bank still needed further improvements in monitoring PEPs in order to be aligned with best industry practice, according to the bank's latest internal audit report, the letter said.

The bank only adopted AML/CFT procedures – a standard market practice for decades in commercial banking – three years ago, and then reviewed the risk in the already existing or 'legacy' loans[13].

---

[8] https://luxtimes.lu/european-union/41170-european-parliament-urges-eib-to-fix-compliance-flaws-in-annual-report
[9] https://luxtimes.lu/business-finance/41240-are-banks-allies-in-the-fight-against-global-money-laundering
[10] https://luxtimes.lu/business-finance/40629-brussels-to-create-anti-money-laundering-watchdog
[11] https://luxtimes.lu/european-union/40598-politicians-hone-in-on-eib-after-sensitive-findings-of-failings
[12] https://luxtimes.lu/european-union/40483-eib-under-scrutiny-for-failings-after-whistleblowing-complaints
[13] https://luxtimes.lu/european-union/40483-eib-under-scrutiny-for-failings-after-whistleblowing-complaints

The scoring of the 4,255 counterparties under the older contracts signed before 2017, was completed in June 2020, with 54% of them rated as “low”, 29% “medium” and 15% as “high” risk counterparties.

“A small number of counterparties related to a few operations have also been rated ‘unfavourable’ due to a combination of risk factors, such as incomplete or outdated KYC information, adverse media, presence of PEPs, high risk country, etc. These counterparties are undergoing a thorough review by the front-line staff,” Hoyer said in the letter.

Should they remain “unfavourable”, the EIB will report these counterparties to its management committee, together with a proposed action plan, the letter said.

Paperjam.lu
Publié le 10 novembre 2020 par Nicolas Léonard
https://paperjam.lu/article/mou-google-peut-rester-secret

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le MoU de Google peut rester secret

Le tribunal a estimé, notamment, que la divulgation du MoU pourrait, même de manière indirecte, donner des informations à ses concurrents quant à la stratégie commerciale de Google. (Photo: Shutterstock)

Le tribunal administratif a débouté le Mouvement écologique qui demandait que l'État rende public le MoU passé avec la société Google. Selon l'instance, il ne s'agit pas d'un document administratif en tant que tel. Ses données confidentielles justifient aussi qu'il ne soit pas publié.

Après que le conseil communal a approuvé le PAP de son projet d'implantation de data center[14] , c'est une nouvelle victoire pour Google. Le tribunal administratif vient en effet de débouter l'asbl Mouvement écologique qui souhaitait que le MoU (« memorandum of understanding ») passé entre l'entreprise américaine Google, LB Technology sàrl dans le cadre du projet luxembourgeois, l'État luxembourgeois et la Commune de Bissen, soit rendu public.

Dans son jugement charpenté en pas moins de 32 pages, le tribunal estime tout d'abord que ce MoU ne peut être considéré comme un document administratif, tombant donc sous le coup de la loi du 14 septembre 2018. Loi qui, souligne le tribunal, « ne donne pas de définition de la notion de document relatif à une activité administrative ».

Dans le cas présent, il ne s'agit cependant pas d'un document administratif car il n'y a pas de lien suffisamment direct avec une mission de service public, qui doit être assumée par une personne publique en vue de satisfaire un besoin public. Or, du MoU visé, il ne se dégage pas d'éléments indiquant que « l'activité de stockage de données projetée soit destinée à répondre à un besoin particulier en stockage de données de l'État luxembourgeois ou de sa population ». Cette seule analyse suffit à débouter l'asbl : « C'est dès lors à juste titre que l'État et la Commune ont refusé de communiquer le MoU au motif qu'il n'est pas à qualifier de document administratif […], ce motif étant à lui seul nécessaire pour justifier le refus ».

Des données qui pourraient intéresser les concurrents

Ensuite, il est question des informations commerciales et industrielles confidentielles que le MoU contient et que Google ne souhaitait pas divulguer. Elles ont trait notamment aux noms des propriétaires qui ont vendu des terrains, à la consommation d'eau, à l'implantation sur le site… Des informations qui, pour le tribunal, permettent, « pour le moins indirectement, aux concurrents potentiels de connaître la

[14] https://paperjam.lu/article/premier-feu-vert-google-a-biss

stratégie commerciale poursuivie […] de sorte qu'il est légitime que cette entreprise s'oppose à la divulgation du MoU ».

Ces deux analyses font que « le recours est à rejeter en ce qu'il vise le refus de l'État et de la Commune de communiquer le MoU ».

On notera encore que le tribunal a rejeté le recours « pour autant qu'il vise à obtenir la communication de documents en relation avec des informations sur la consommation d'eau ».

En revanche, il donne raison au Mouvement écologique en indiquant que si le MoU a été signé entre les parties avant l'entrée en vigueur de la loi de 2018, et que cela constitue un obstacle à la publication spontanée, ce n'est pas pour autant un motif légitime de refus de communication.

Une maigre consolation pour l'asbl qui a 40 jours pour interjeter appel.

10 mois de bras de fer

Un chapitre de plus pour une histoire déjà longue. Le Mouvement écologique avait demandé à consulter ce MoU au ministère de l'Économie en date du 3 février. La même demande fut formulée le même jour à la Commune de Bissen, à qui il était demandé aussi des informations relatives à la consommation d'eau sur le site. La Commune ne répondit pas, tandis que le ministre fit savoir, par courrier électronique, le 4 mars, qu'il ne souhaitait pas transmettre le MoU, notamment en raison de son contenu confidentiel.

Le Mouvement écologique va alors saisir la Commission d'accès aux documents le 27 mars. Celle-ci, le 4 mai, va estimer que le MoU peut être transmis, expurgé des données à caractère personnel de son annexe 1[15].

Un mois plus tard, le ministère a averti le Mouvement écologique que le gouvernement ne suivrait pas l'avis[16] de la Commission. Un recours a alors été introduit devant le tribunal administratif[17]. Le 23 juillet, Google déposa une requête en intervention volontaire pour faire entendre ses arguments. Qui ont été, comme ceux de l'État, largement entendus par les juges.

[15] https://paperjam.lu/article/plus-transparence-autour-proje
[16] https://paperjam.lu/article/mou-passe-avec-google-ne-sera-
[17] https://paperjam.lu/article/mou-google-moveco-saisit-tribu

RTL.lu
Publié le 10 novembre 2020
https://www.rtl.lu/news/national/a/1611309.html

NATIONAL - GRECO-RAPPORTEN

Lutte géint Korruptioun: Lëtzebuerg huet net all seng Hausaufgabe gemaach

© RTL Archivbild

Dat geet aus zwee Rapporte vum Greco ervir, dem Group vu Staate géint Korruptioun vum Europarot.

Lëtzebuerg huet zanter Mäerz d'lescht Joer kee Fortschrëtt gemaach, sou de Greco, de Grupp vu Staaten géint Korruptioun an engem Tëschrapport, deen Enn Oktober ugeholl gouf. Hei handelt et sech ëm den Tëscherapport[18] zu de Recommandatiounen am Zesummenhang mam Parlament, de Riichter an dem Parquet. Alles an allem wieren zanter 2013, 4 vun de 14 Recommandatiounen ëmgesat ginn, 9 awer net.

Op engem Punkt wier zu Lëtzebuerg souguer ee Réckschrëtt festgestallt ginn. De Greco hat recommandéiert, datt d'Onofhängegkeet an d'Objektivitéit vum Parquet gestäerkt gëtt. Dëst sollt duerch eng Änderung an der Verfassung geschéien, mee wéinst der CSV gëtt et kee Konsens méi op där Fro.

Am zweete Rapport[19] geet et ëm d'Integritéit vun der Regierung a vum repressiven Apparat. Hei stellt de Greco fest, datt een Drëttel vun de Recommandatiounen ëmgesat goufen. 10 wiere just deels ëmgesat ginn, 4 guer net. Begréisst gëtt, datt d'Deklaratioune vun Interessie vun Deputéierten agefouert goufen, allerdéngs wieren déi net genuch illustrativ, spezifesch a komplett. D'Relatioune mat Lobbyisten oder Interessekonflikter misste clarifiéiert ginn.

Begréisst gëtt d'Aféiere vun der "oppener Verwaltung", dat heescht, datt Bierger e Recht op en Zougank zu administrativen Dokumenter hunn. Och den neien Deontologieskodex fir Regierungsmembere vun 2019 wier gutt, mee de Greco freet, datt verschidden Avise vum Ethikcomité ëffentlech solle sinn.

Eng gutt Nott gëtt et fir d'Police an dat op e puer Punkten. Fir unzefänken d'Onofhängegkeet vun der Generalinspektioun vun der Police géigeniwwer der Police, déi per Gesetz elo verankert ass. Zefridde sinn d'Staate géint Korruptioun mam Deontologiecode fir Polizisten, deen Disziplinarstrofe virgesäit, fir de Fall, wou e Polizist e Kaddo géing unhuelen. Donieft begréisst de Greco d'Aféiere vun Identifikatiounsnummeren, sou datt ee Polizisten an Uniform kloer kéint identifizéieren.

Wat all d'Recommandatiounen ugeet, déi nach net oder just deels ëmgesat goufen, freet de Greco, datt Lëtzebuerg an deenen nächsten 18 Méint Fortschrëtter ka virweisen.

[18] https://rm.coe.int/fourth-evaluation-round-corruption-prevention-in-respect-of-members-of/1680a0424d
[19] https://rm.coe.int/fifth-evaluation-round-preventing-corruption-and-promoting-integrity-i/1680a04279

Wort.lu
Publié le 11 novembre 2020 par Jean-Michel Hennebert
https://www.wort.lu/fr/economie/le-meco-decide-a-lever-le-voile-sur-le-projet-google-5fabcf12de135b92362ef9ac

Le Meco décidé à lever le voile sur le projet Google

L'association écologiste opposée à l'implantation d'un datacenter du géant américain à Bissen a certes été déboutée par le tribunal administratif, mais elle annonce faire appel de cette décision. Son leitmotiv : la recherche de la transparence.

Nouvel épisode dans le conflit qui oppose le gouvernement au Mouvement écologique (Meco) sur l'implantation d'un datacenter de Google à Bissen. Deux jours après avoir été débouté de sa demande[20] de publication du « Memorandum of Understanding » (MoU) par le tribunal administratif de Luxembourg, le Meco annonce faire appel de cette décision.

Dans un communiqué publié mercredi, l'association écologiste[21] se dit non seulement convaincue qu'« une autre interprétation du dossier est tout à fait possible » mais aussi que cela se révèle « nécessaire ». Avec comme arguments principaux la volonté de voir « l'intérêt général primer sur les intérêts commerciaux », la possibilité pour les citoyens de bénéficier d'« un droit d'accès aux informations» et le fait que «l'Etat de droit repose sur la transparence et un citoyen responsable ».

Déposée au courant de l'été 2020, la plainte du Meco reposait sur l'impossibilité, en vigueur actuellement, d'avoir accès au MoU signé entre Google, le gouvernement et les autorités communales de Bissen. Un document que seuls les députés[22] ont été autorisés, à huis clos, à consulter en raison de la présence « d'informations confidentielles qui permettraient aux concurrents potentiels de Google d'en déduire sa stratégie commerciale », selon Franz Fayot (LSAP), ministre de l'Économie.

Comprenez que la divulgation de ces informations au grand public pourrait remettre en question l'implantation effective du datacenter. Et donc impacter négativement l'image de *start-up nation* attractive pour les géants d'internet souhaitée par le gouvernement. Pour le Meco, au-delà du jugement du tribunal administratif, le combat porte donc sur la législation en vigueur[23] au Luxembourg en ce qui concerne l'accès aux documents en possession des administrations. Un texte[24] qui contiendrait notamment « une définition excessivement générale des règles d'exception ».

Un champ plus restreint

Raison pour laquelle l'association enjoint le gouvernement à réaliser une analyse de la loi sur la prévention de l'information, deux ans après son adoption, afin d'« expliquer ouvertement, (...) si ce texte continue oui ou non à refléter l'esprit de ce gouvernement ».

Pour mémoire, la loi adoptée en 2018 correspond à la transposition luxembourgeoise d'une directive européenne qui présente un champ d'application bien plus étroit que celle des pays voisins. Le législateur ayant estimé que les demandes citoyennes ne devaient concerner que des documents administratifs. Et non gouvernementaux.

---

[20] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-projet-google-restera-bel-et-bien-secret-5faa9fbdde135b9236db3cc5
[21] https://www.meco.lu/fr/
[22] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-projet-google-transparent-seulement-pour-les-deputes-5ed8f28eda2cc1784e35f0d0
[23] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg-ce-pays-encore-trop-peu-transparent-5ede1038da2cc1784e35f474
[24] http://www.legilux.lu/eli/etat/leg/loi/2018/09/14/a883/jo

Paperjam.lu
Publié le 11 novembre 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/controles-honorabilite-desorma

SUITES DE L'AFFAIRE DU CASIER BIS

Les contrôles d'honorabilité désormais encadrés

Sam Tanson a présenté un projet de loi voué à respecter la protection des données autant que les impératifs de sécurité inhérents à certaines fonctions ou événements. (Photo: ministère de la Justice)

La ministre de la Justice a présenté, mercredi matin, le projet de loi sur les procédures de contrôle d'honorabilité, indirectement issu de l'affaire du casier bis.

L'affaire dite du « casier bis »[25], née d'un entretien d'embauche à la Cité judiciaire, n'a pas seulement enclenché la réforme de la conservation des données dans le fichier central de la police grand-ducale ou bien leur consultation dans l'application Jucha, relevant les étapes d'une affaire du premier procès-verbal à la décision judiciaire. Les députés ont planché au printemps sur l'ébauche de projet de loi[26] présentée par le ministre de la Sécurité intérieure François Bausch (Déi Gréng) (avant transfert de ce portefeuille à Henri Kox (Déi Gréng)).

D'autres volets ont été soulevés par cette affaire. Dès sa prise de fonction[27] en octobre2019, Sam Tanson (Déi Gréng) s'est saisi des effets du RGPD et de sa loi de transposition, celle de juillet 2018, sur les contrôles d'honorabilité sur lesquels le ministre de la Justice doit fonder son agrément au recrutement à certains postes (agent de sécurité) ou pour d'autres événements (adoption, etc.). « Je veux que nous menions une discussion en toute transparence et en toute ouverture d'esprit avec les députés pour que nous fixions les cas de figure dans lesquels nous irons plus loin que le casier, et les cas où ce n'est pas nécessaire », indiquait-elle, dans une interview accordée à Paperjam en novembre 2019[28].

Un sujet abordé avec les députés de la commission de la justice à l'automne 2019, et qui devait mener à la présentation d'un premier texte avant avril. Covid oblige, c'est ce mercredi que Mme Tanson a officiellement dévoilé son projet de loi. « Un cadre légal, visant à renforcer les droits fondamentaux, fixera désormais les vérifications d'antécédents afin de déterminer les finalités des traitements effectués, de délimiter la consultation aux données nécessaires, conformément au principe de proportionnalité, et de limiter la durée de conservation des données consultées par les autorités compétentes au strict besoin », a précisé la ministre. Ainsi, le candidat ou requérant connaîtra les éléments et données soumis à vérification.

---

[25] https://paperjam.lu/article/bausch-se-donne-trois-mois-rev
[26] https://paperjam.lu/article/fichier-police-projet-loi-atte
[27] https://paperjam.lu/article/echanges-autour-honorabilite-c
[28] https://paperjam.lu/article/il-faut-qu-il-y-ait-lignes-cla

Transparence et sécurité juridique

Sont concernés les citoyens déposant une demande d'autorisation, de permis ou d'agrément relevant de la loi sur les armes et munitions, mais aussi en matière de jeux de hasard et d'adoption. Les candidats à l'administration judiciaire seront également soumis à cette procédure, tout comme ceux souhaitant rejoindre la magistrature ou le notariat.

La procédure sera adaptée aux besoins du poste convoité. Ainsi, un simple employé auprès des autorités judiciaires verra son casier examiné jusqu'à cinq ans en arrière maximum (hors non-lieux et classements sans suite), tandis qu'un citoyen souhaitant acquérir une arme ou adopter un enfant fera l'objet de vérifications plus poussées : est-il impliqué dans une procédure pénale en cours ? A-t-il bénéficié d'un non-lieu ou d'un classement sans suite, par exemple dans une affaire de violences ?

Objectif : « une vérification transparente et une sécurité juridique pour le citoyen », résume la ministre, et ce dans le respect du RGPD, tout en répondant aux impératifs de prévention et de précaution inhérents à certaines fonctions.

Le texte doit être examiné par la commission de la justice, laquelle a désigné Charles Margue (Déi Gréng) rapporteur, mercredi.

Paperjam.lu
Publié le 12 novembre 2020 par Nicolas Léonard
https://paperjam.lu/article/elus-locaux-veulent-plus-prote

SYVICOL

Les élus locaux veulent plus de protection

Le Syvicol demande plus de protection pour les élus locaux luxembourgeois. (Photo: Nader Ghavami/archives)

Les élus locaux luxembourgeois qui bénéficient d'un congé politique font partie des plus mal protégés en Europe en cas de licenciement. Le Syvicol souhaite que cela change. La ministre de l'Intérieur estime aussi que cette protection doit gagner en importance.

Un élu local a le droit de bénéficier d'un congé politique, soit du temps au cours duquel il est libéré par son employeur pour assumer son mandat. Pour un conseiller, cela varie entre 3 et 5 heures. Pour un bourgmestre et un échevin, entre 5 et 40 heures, selon différents critères. Les élus luxembourgeois font cependant partie des plus mal protégés en Europe en cas de licenciement.

Une situation qui inquiète le Syvicol, le syndicat des communes, qui l'a évoqué lors d'une réunion en début de semaine. Une plus grande protection contre le licenciement permettra plus de sérénité en cours de mandat et sera « un pilier du fonctionnement de la politique au niveau communal ». Plus largement, le souhait est de voir le statut global de l'élu local revalorisé, notamment afin d'encourager l'engagement des personnes, peu importe leur contexte professionnel.

Un échange a ensuite eu lieu avec la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding (LSAP). Celle-ci a rappelé que, pour elle, « la protection sociale et statutaire des élu(e)s locaux doit gagner en importance dans notre système politique. Il s'agit non seulement d'offrir une sécurité juridique, mais aussi de promouvoir par ce biais l'attractivité de l'exercice d'un mandat politique communal. »

Dans le cadre de la refonte de la loi communale

Un thème qui est actuellement analysé : « Les discussions relatives à la définition d'un statut de l'élu(e) local(e) avec un régime social et juridique sont en cours depuis le lancement de la refonte de la loi communale déjà, ceci tant au niveau du processus participatif lors des forums régionaux qui ont eu lieu au cours de l'année 2019, mais aussi au sein du ministère de l'Intérieur. En effet, la refonte de la loi communale englobe toute une palette de sujets, souvent interdépendants, qui nécessitent d'être analysés dans leur ensemble afin d'aboutir à une loi communale moderne, adaptée aux besoins des communes pour les années à venir. »
Taina Bofferding a aussi mis en avant le fait qu'un autre élément essentiel « à un véritable statut de l'élu(e) local(e) sera un code de déontologie définissant les droits et devoirs des membres du conseil communal ».

Paperjam.lu
Publié le 13 novembre 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/mou-google-bon-signal-investis

L'ANALYSE DE MAÎTRE PRUM

MoU de Google : un bon signal pour les investisseurs

Le tribunal administratif a placé la protection des intérêts de l'entreprise devant la transparence dans ce jugement. (Photo : Matic Zorman / archives Maison Moderne)

Forcément décevant pour le Meco, le jugement du tribunal administratif s'avère logique pour Me François Prum, fondateur et associé de l'étude Turk & Prum, en ce qu'il protège des données relevant du secret des affaires.

Après l'avis favorable de la Commission d'accès aux documents[29], le Mouvement écologique espérait un jugement également dans son sens face au refus du ministère de l'Économie de publier le « memorandum of understanding » signé entre LB Technologies pour Google, la Commune de Bissen et l'État. Débouté[30], le Meco compte interjeter appel[31], et ainsi demander à la Cour administrative de toiser cette affaire très particulière.

Pour autant, « l'issue du jugement ne m'étonne pas du tout », commente Me François Prum, fondateur et associé de l'étude Turk & Prum, spécialisée dans le droit des sociétés. L'affaire lui rappelle les recours fréquents de sociétés non retenues lors d'un marché public. « Le règlement grand-ducal de 2009, repris par la loi sur les marchés publics de 2018, protégeait le secret de fabrique face à un concurrent. Cela ne devait pas tomber dans le domaine public. »

> *En l'occurrence, la nécessité de la protection est supérieure à l'idée de transparence globale.*
> Me François Prum, avocat à la Cour, fondateur et associé, Turk & Prum

Et même si la loi de 2018 a introduit le principe « selon lequel tout justiciable devait pouvoir avoir un accès plus large », l'esprit de la loi n'a pas changé du tout au tout. « Ce qui est intéressant, c'est de savoir quelles sont les attributions de l'État lorsqu'il signe un MoU. Le tribunal retient que MoU 'relève de la politique économique, industrielle et commerciale de l'État, et, en tant que tel, n'est pas à qualifier de document relatif à l'exercice d'une activité administrative'. La transparence ne peut pas jouer à ce niveau, et le MoU n'est donc pas un document qui peut être dévoilé à tout le monde. »

---

[29] https://paperjam.lu/article/plus-transparence-autour-proje
[30] https://paperjam.lu/article/mou-google-peut-rester-secret
[31] https://paperjam.lu/article/mou-google-meco-interjette-app

Me Prum apprécie le soin pris par le tribunal administratif de répondre sur la forme, comme sur le fond. « Il aurait pu s'arrêter au premier point », c'est-à-dire au fait que le MoU n'est pas un document administratif, et donc, qu'il n'entre pas dans l'obligation d'accessibilité au public. « Il a quand même analysé la balance des intérêts, une balance extrêmement délicate entre la transparence et les intérêts des entreprises qu'il y a lieu de protéger. Et en l'occurrence, la nécessité de la protection est supérieure à l'idée de transparence globale. »

Un élément crucial qui envoie un bon signal aux milieux économiques, selon Me Prum : « Ce jugement contribue certainement à une certaine stabilité et éthique dans les affaires. Tout le monde ne peut pas tout avoir, tout ne peut pas être débattu par 60 députés. Cela va aider le Luxembourg à attirer des investisseurs étrangers. Grâce à cette jurisprudence, les investisseurs étrangers savent qu'ils peuvent considérer l'État comme un partenaire qui ne sera pas traité différemment d'un acteur privé. » Ironie de l'affaire, le tribunal a demandé à consulter le MoU afin de déterminer si l'exception pouvait jouer, au vu des documents.

Wort.lu
Publié le 16 novembre 2020 par Jean-Michel Hennebert
https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg-mis-au-pilori-en-matiere-de-transparence-5fb25dbfde135b92368dbbd1

Le Luxembourg mis au pilori en matière de transparence

Le dernier rapport du groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe met en avant les faiblesses du pays en matière notamment de code de conduite au sein du Parlement. Sans oublier des lacunes au sein de la Constitution.

(Jmh avec Danielle Schumacher) - En matière de lutte contre la corruption, le Luxembourg reste loin d'avoir réalisé tous ses devoirs, selon les conclusions du dernier rapport[32] du groupe d'États contre la corruption (Greco). Pire, l'organisme émanant du Conseil de l'Europe juge que le pays « n'a accompli aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations depuis le rapport de conformité intermédiaire de mars 2019, un recul étant même constaté concernant une recommandation ».

Publié début novembre, le document met cette année l'accent sur le Parlement et le pouvoir judiciaire. Deux thématiques dans lesquelles l'organe de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe pointe du doigt des lacunes structurelles. Car comme dans les quatre rapports précédents, le manque de transparence général et le code de déontologie des députés en particulier est jugé trop laxiste. Et donc peu efficace.

Dans le viseur direct des observateurs, les règles régissant les revenus complémentaires des élus, analysées comme étant « largement imprécises et incomplètes ». Si depuis juillet 2018 chaque citoyen peut s'adresser au président de la Chambre pour signaler des cas suspects, le Greco estime ce dispositif comme étant insuffisant. Et plaide pour la mise en place d'un mécanisme de contrôle fiable afin de lever une bonne fois pour toutes les zones d'ombre qui demeurent encore.

Autre point noir mis une nouvelle fois en lumière, la lutte contre le lobbying. Bien que cette question soit explicitement traitée dans un article du code de déontologie des députés, les mesures envisagées ne vont pas assez loin sur les conclusions du Greco qui plaide pour que les élus indiquent leurs contacts réalisés dans le cadre des commissions parlementaires auxquels ils appartiennent, mais aussi en dehors. Et c'est sur ce point que la taille du pays peut jouer un rôle, chacun ayant potentiellement plusieurs casquettes.

En ce qui concerne l'analyse du système judiciaire, la situation n'est pas plus enviable. Si le Grand-Duché s'était vu féliciter ces dernières années sur les réformes entreprises, il n'est pas épargné par les critiques en 2020. Non seulement le pays ne parvient pas à atteindre les objectifs fixés, mais le Greco dénonce même « une régression » dans un cas précis. En l'occurrence, l'absence d'indépendance du ministère public[33] par rapport au ministère de la Justice.

Bien qu'inscrit dans un projet de loi présenté en juin 2018 par Félix Braz (Déi Gréng), alors ministre de la Justice, le concept associé à la création d'un Conseil national de la justice[34] a dû être retoqué en raison de la volte-face[35] réalisée par le CSV sur la réforme de la Constitution[36]. Car pour modifier la loi fondamentale - et donc y ancrer l'indépendance de la justice -, il faut une majorité des deux tiers des députés. La seule volonté du gouvernement ne suffisant donc pas pour mener à bien cette réforme. A noter que l'indépendance du pouvoir judiciaire constitue l'une des critiques récurrentes des experts internationaux. Le Conseil d'État doit rendre, ce mardi, son rapport sur cette épineuse question.

---

[32] https://rm.coe.int/cinquieme-cycle-d-evaluation-prevention-de-la-corruption-et-promotion-/1680a0427a
[33] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-independance-de-la-justice-fait-toujours-debat-5f71c4abde135b92369a2862
[34] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-independance-de-la-justice-en-question-5e6a277cda2cc1784e35836b
[35] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-grande-reforme-de-la-constitution-abandonnee-5dde28ebda2cc1784e350b1c
[36] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-nouvelle-loi-fondamentale-en-bonne-voie-5f30f14cda2cc1784e363692

Paperjam.lu
Publié le 17 novembre 2020 par Thierry Labro
https://paperjam.lu/article/premiere-plainte-contre-regist

DONNÉES SENSIBLES

Première plainte contre le Registre des bénéficiaires effectifs

Une première plainte aurait été déposée contre le Registre des bénéficiaires effectifs, accusé de ne pas assez protéger la vie privée. (Photo: Shutterstock)

Deux cabinets d'avocats, Mishcon de Reya à Londres et Luther au Luxembourg, ont déposé, disent-ils, la première plainte contre le Registre des bénéficiaires effectifs au Luxembourg. Le RBE avait refusé de limiter l'accès aux données d'une cliente des deux cabinets.

Il fallait bien que ça arrive. Quatre ans après que le Luxembourg a accompagné l'idée d'un Registre des bénéficiaires effectifs d'un « oui, si tout le monde joue avec les mêmes règles », deux cabinets d'avocats, les londoniens de Mishcon de Reya[37] à l'initiative de la saisine du tribunal de grande instance et les luxembourgeois de Luther, ont déposé une plainte, fin octobre, contre le RBE. Une première en Europe, disent-ils.

En jeu, une cliente du cabinet londonien qui ne voulait pas que son nom figure dans le registre et qui avait donc demandé une restriction aux autorités nationales, par opposition à une consultation libre et gratuite du registre par toute personne. Le RBE a considéré qu'elle n'avait pas démontré l'intérêt de restreindre l'accès.

Car la demande, qui doit « être limitée dans le temps et dûment motivée par certaines circonstances », doit démontrer « un risque disproportionné de fraude, d'enlèvement, de chantage, d'extorsion, de harcèlement, de violence ou d'intimidation ou que le bénéficiaire est mineur ou majeur incapable ».

Un article du Land de fin février évoquait une centaine de recours[38] devant la justice luxembourgeoise pour des problèmes similaires. Le cabinet londonien est d'ailleurs lui-même engagé dans un autre cas, à Londres, où une ressortissante italienne ne voulait pas voir ses informations apparaître dans le CRS[39].

[37] https://www.mishcon.com/news/mishcon-de-reya-files-claim-against-public-nature-of-eu-beneficial-ownership-registers
[38] https://www.land.lu/page/article/452/336452/DEU/index.html
[39] https://www.step.org/industry-news/eu-citizen-alleges-crs-account-data-sharing-unlawful

Wort.lu
Publié le 18 novembre 2020 par Patrick Jacquemot
https://www.wort.lu/fr/luxembourg/luxeosys-descendu-en-flamme-par-l-opposition-5fb52fd4de135b923654fe3c

LUXEOSys descendu en flamme par l'opposition

CSV, ADR, Déi Lenk et Pirate ne se contenteront pas de voter contre l'impressionnante rallonge budgétaire demandée pour financer le satellite, ils réclament l'ouverture d'une commission d'enquête.

C'est un caillou de taille qui traîne dans le soulier de la coalition gouvernementale. Gros comme un satellite, et lourd comme la facture de l'engin : **209 millions d'euros**. Un montant qui a considérablement grimpé depuis la présentation du projet et le vote attendu, jeudi, sur le financement final de l'opération[40]. Un vote qui permettrait de doter le pays de son premier satellite. Et le caillou devient d'autant plus gênant que l'ensemble des partis d'opposition réclament désormais l'ouverture d'une enquête sur ce dossier. Un sujet initié, en son temps, par le ministre Etienne Schneider.

Ce 19 novembre, CSV, ADR, Déi Lénk et Pirate n'entendent pas se contenter d'un vote contre, à la Chambre. C'est une commission d'enquête que les quatre formations réclameront. Pas question de valider, sans plus d'explications, l'enveloppe de 139 millions d'euros supplémentaires demandée par le gouvernement pour LUXEOSys. Et des points à éclaircir, même après la publication d'un rapport[41] parlementaire sur le sujet, il en reste beaucoup. Les députés Diane Adehm (CSV), Fernand Kartheiser (ADR), Sven Clement (pirate) et David Wagner (Déi Lénk) l'ont réaffirmé, mercredi lors d'un point presse commun.

D'ailleurs, pour Diane Adehm (résidente de la commission de Contrôle budgétaire), plus question d'évoquer le dossier LUXEOSys mais bien « l'affaire ». S'il n'y avait rien de trouble pourquoi l'actuel ministre de la Défense, François Bausch (Déi Gréng) qui savait dès l'été 2019 qu'un problème de financement se posait n'a prévenu qu'en mars[42] les parlementaires qui suivaient l'évolution du projet. « Voulait-il couvrir son prédécesseur au pouvoir, Etienne Schneider, afin de lui permettre de sortir proprement du gouvernement[43] », interpelle la députée socio-chrétienne.

Pour les Pirate, Sven Clement interpelle lui sur le coût de la station au sol prévue pour le décryptage des images du satellite d'observation. À elle seule, cette partie est responsable de 75 millions d'euros des coûts supplémentaires. Et le député de s'interroger sur le projet de construction d'un pôle aérien sur le Findel qui avait oublié d'inclure dans son budget plusieurs dispositifs informatiques, tels que des lignes internet cryptées, indispensables pour le dispositif souhaité.

Sommé de répondre devant les parlementaires[44], en juin dernier, Etienne Schneider avait juste rappelé « qu'une utilisation commerciale des images était prévue avec des recettes pouvant atteindre 30 millions d'euros ». Guère convaincant pour les opposants.

Perdu d'avance ?

A elles seules, les quatre formations demandeuses de l'ouverture d'une commission d'enquête ne pourront l'obtenir, demain. Il faut la majorité parmi les 60 élus de la Chambre, ils pèsent beaucoup moins. Mais qui pourra rejoindre leurs rangs dans ce combat ? Les députés LSAP peuvent-ils tirer contre un des leurs, Etienne Schneider ? Les Déi Gréng vont-ils se mutiner face à leur collègue vert François Bausch qui tente de sauver le projet ? Le DP peut-il tirer contre le camp de la majorité gouvernementale qui, jusqu'à présent, a soutenu le projet ?

[40] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/compte-a-rebours-brulant-pour-luxeosys-5f85df99de135b92362d6635
[41] http://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-rapport-luxeosys-pare-au-decollage-5f92c2afde135b9236e1ba5e
[42] https://www.wort.lu/fr/economie/la-facture-du-nouveau-satellite-militaire-s-alourdit-5e84a294da2cc1784e35a804
[43] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-heureux-de-remettre-les-pieds-sur-terre-5e3979edda2cc1784e3556bc
[44] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/etienne-schneider-se-defend-et-brouille-les-pistes-5efad7b0da2cc1784e3609f9

Wort.lu
Publié le 19 novembre 2020 par Jean-Michel Hennebert
https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-sages-plaident-pour-l-independance-de-la-justice-5fb63c30de135b92366b5488

Les Sages plaident pour l'indépendance de la Justice

Dans un avis rendu en début de semaine, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de voir inscrite dans la Constitution la création d'un ministère public qui ne soit plus soumis à la tutelle du ministère de la Justice. Un appel du pied en direction du CSV, principal parti d'opposition.

Quelques jours après avoir été pointé du doigt pour son manque de transparence[45] par les experts du groupe d'États contre la corruption, c'est au tour du Conseil d'État de revenir à la charge. Dans un avis[46] rendu mardi, la Haute autorité plaide une nouvelle fois pour l'inscription, dans la Constitution, de l'indépendance du ministère public. Une position maintes fois exprimée depuis 2012 et qui avait fini par trouver un consensus au sein de la commission de la Réforme constitutionnelle depuis une dizaine d'années.

Sauf que cette position, qui devait être intégrée dans une vaste refonte de la Loi fondamentale, s'est effondrée à l'été 2019[47] lors du veto imposé par le CSV. Utilisant sa minorité de blocage, le principal parti d'opposition a donc repoussé l'intronisation officielle de l'indépendance du ministère public. Une situation qui aboutit, selon l'analyse des Sages, à une « atteinte à la logique de la structure du dispositif » puisque si l'indépendance des magistrats du siège est garantie, celle des membres du ministère public ne l'est pas.

Autrement dit, bien que juges et procureurs appartiennent tous au pouvoir judiciaire et possèdent le même statut, ils ne se situent pas au même niveau d'indépendance. Et le Conseil d'État de rappeler que le nouveau texte soumis à analyse « s'inscrit en contrecourant des évolutions récentes dans d'autres États européens qui connaissent l'institution du ministère public dans les formes comparables à celles au Luxembourg. » Conséquence directe, le Conseil d'État estime qu'« il s'impose de protéger les parquets contre des immixtions ou ingérences de la part du pouvoir politique dans leur fonction d'exercer l'action publique et de demander l'application de la loi. »

Raison pour laquelle la Haute autorité plaide pour un retour au texte initialement prévu au sein de la commission de la Réforme constitutionnelle. Un appel du pied direct au CSV dont les voix sont nécessaires pour faire modifier la Constitution, cette dernière ne pouvant l'être que par une majorité des deux tiers des suffrages à la Chambre. En cas de nouveau blocage, les Sages rejoignent le compromis proposé par le gouvernement, à savoir inscrire dans la Loi fondamentale que le ministère public « est indépendant dans l'exercice de ses fonctions, sans préjudice du droit du gouvernement d'arrêter des directives de politique criminelle. »

---

[45] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-luxembourg-mis-au-pilori-en-matiere-de-transparence-5fb25dbfde135b92368dbbd1
[46] https://conseil-etat.public.lu/content/dam/conseil_etat/fr/avis/2020/17112020/60217-CONSTIT-PPC,-Proposition-de-revision-du-Chapitre-VI-de-la-Constitution-.pdf
[47] https://www.wort.lu/fr/luxembourg/la-grande-reforme-de-la-constitution-abandonnee-5dde28ebda2cc1784e350b1c

Paperjam.lu
Publié le 24 novembre 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/independance-parquet-commissio

RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Indépendance du Parquet : la commission doit revoir sa copie

Magistrats du siège et du ministère public ne se voient pas garantir la même indépendance dans le chapitre présenté par la commission des institutions. (Photo: Nader Ghavami / Archives Maison Moderne)

Après les vives critiques du Greco comme du Conseil d'État, la commission des institutions et de la révision institutionnelle va probablement réintégrer la consécration de l'indépendance du ministère public dans le nouveau texte fondamental.

C'est une volée de bois vert qu'a reçue la proposition de loi visant à modifier le chapitre de la Constitution dédié au pouvoir judiciaire – déjà pressentie comme la plus sensible. Les juridictions et les Parquets de Luxembourg et de Diekirch avaient déjà présenté leurs critiques[48] dans leurs avis fournis à la commission parlementaire, sans oublier la lettre ouverte trempée dans le vitriol du Groupement des magistrats luxembourgeois[49].

Ce mois de novembre a donné le coup de grâce au texte rédigé par le député Léon Gloden (CSV) et adopté à l'unanimité par la commission. Le Groupe d'États contre la corruption (Greco), organe chargé de suivre le respect des normes de lutte contre la corruption par les États membres du Conseil de l'Europe, a porté une première estocade le 6 novembre avec son rapport de conformité intérimaire du 4e cycle d'évaluation visant la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs.

Déplorant le retard pris dans la mise en place du Conseil national de la justice, futur organe responsable de la carrière des magistrats et des aspects déontologiques et disciplinaires de la magistrature, le Greco s'indigne surtout du changement de direction pris par rapport à l'indépendance des Parquets.

> ***Le Greco regrette profondément l'abandon du consensus au stade de la proposition de révision du chapitre de la Constitution sur la justice déposée à la Chambre des députés.***
>
> Greco

« Concernant l'indépendance du ministère public, le Greco regrette profondément l'abandon du consensus au stade de la proposition de révision du chapitre de la Constitution sur la justice déposée

[48] https://paperjam.lu/article/heure-verite-revision-constitu
[49] https://paperjam.lu/article/magistrats-defendent-independa

à la Chambre des députés. Il appelle les autorités luxembourgeoises à revoir leur position sur cette question afin de consacrer dans les textes constitutionnels et législatifs l'indépendance du Parquet. »

Un « abandon du consensus » intervenu, pour rappel, à l'été 2019 lorsque le CSV, principal parti d'opposition, a remis en cause la révision de la Constitution en un seul bloc. Un nouveau compromis a été trouvé à l'automne 2019 et prévoit de saucissonner le nouveau texte fondamental à raison d'une proposition de loi par grand chapitre. La Chambre doit donc adopter chaque proposition de loi une par une au lieu de se prononcer sur le texte global.

Au niveau de l'indépendance du ministère public, le consensus visant à l'inscrire noir sur blanc dans la Constitution s'est aussi effondré. La proposition rédigée par Léon Gloden « consacre l'indépendance du siège et la mission du Conseil national de la justice qui veille à l'indépendance de la justice », souligne le député. « C'est un progrès énorme par rapport à la Constitution actuelle », qui ne mentionne pas l'indépendance de la justice.

Une indépendance du siège (juges) garantie, mais pas celle des procureurs d'État ? L'avocat s'appuie sur la différence de mission entre les magistrats du siège (juges) et ceux dits debout (procureurs) pour expliquer que seule l'indépendance des premiers soit gravée dans le texte fondamental. « Le Parquet a pour mission de requérir l'application de la loi, ne tranche pas au fond, ne rend pas de jugement ou d'arrêt. Il est l'adversaire de l'avocat du prévenu. »

Le Conseil d'État met en garde le législateur

M. Gloden indique également que des membres du Parquet aident le ministère de la Justice à rédiger des projets de loi en matière pénale tandis que d'autres figurent parmi les membres du Conseil d'État amenés à les examiner, une situation à proscrire dans un État de droit (et qui avait valu au Luxembourg le fameux arrêt Procola de la Cour de justice de l'UE).

Une argumentation que ne soutient pas le Conseil d'État qui consacre pas moins de 13 pages sur 22 sur l'article 87 dédié à l'indépendance de la justice. Le Conseil d'État, dans son avis livré mardi, n'émet pas d'opposition formelle, mais considère que, au vu de la cohérence du dispositif constitutionnel, de la nécessité d'impartialité du ministère public, de l'évolution dans les autres États européens, de la prise en compte des positions du Conseil de l'Europe, du rapport du Greco, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Cour de justice de l'UE, « la consécration constitutionnelle de l'indépendance du ministère public a pu être considérée, à juste titre, comme la reconnaissance, dans la norme luxembourgeoise la plus importante, d'une pratique qui s'inscrit, de surcroît, dans une évolution du droit européen en la matière, qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. L'abandon de cette initiative risque d'être lu comme une mise en cause de la position du ministère public dans l'ordre constitutionnel luxembourgeois, n'excluant pas une pratique d'instruction individuelle, voire une modification législative permettant des instructions à portée générale. »

Les traces de la crise institutionnelle de l'été 2019

En sous-main jouent peut-être aussi des tensions entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, cristallisées autour de l'affaire dite du « casier bis ». Les députés ont particulièrement mal accueilli la lettre signée du président de la Cour supérieure de justice et du procureur général d'État[50] les enjoignant à cesser de multiplier les questions parlementaires. M. Gloden réfute le lien de cause à effet, mais ne manque pas de remarquer que « si cela arrivait dans un autre pays, le ministère de la Justice ou le procureur général d'État devrait démissionner ».

La ministre de la Justice Sam Tanson (Déi Gréng), qui avait appelé tout le monde au calme[51] à la suite de ces frictions, s'exprime également en faveur d'un retour à l'intention initiale. « Le gouvernement luxembourgeois fait tout son possible pour garantir l'État de droit. Le refus d'inscrire l'indépendance du ministère public dans la Constitution risque de revenir à faire marche arrière. Il en va de la crédibilité de nos institutions. En premier lieu de celle du Parquet, dont l'indépendance par rapport à la politique est le garant de l'égalité des citoyens devant la justice. De plus, dans le projet de l'instauration d'un Conseil national de la Justice, les magistrats de la justice debout (Parquet) et assise (juges), doivent disposer du même statut d'indépendance pour que le projet, réclamé depuis longtemps, puisse être mis en place. »

Las, la levée de boucliers amène le CSV à revoir ses positions – sachant que les autres députés de la commission s'étaient alignés afin de sauver le travail en commun sur la révision constitutionnelle. « On pourrait se rediriger vers la proposition initiale de Paul-Henri Meyers s'appuyant sur le modèle belge qui garantit l'indépendance du Parquet pour les poursuites individuelles et maintient le pouvoir de directives criminelles du ministère de la Justice sur le Parquet », concède M. Gloden. « Je pourrais vivre avec ce compromis », sous réserve que son parti aussi.

Nous trouverons des formulations qui ne mettent pas en doute la volonté très ferme de respecter l'indépendance de la justice tout en reconnaissant la situation un peu spéciale du Parquet dans sa relation avec le gouvernement.

---

[50] https://paperjam.lu/article/bisbille-entre-justice-et-cham
[51] https://paperjam.lu/article/il-est-important-revenir-a-ser

Mars Di Bartolomeo, député, président de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle

« Personne au sein de la commission des institutions ne met en doute ou ne voudrait mettre en doute l'indépendance de la justice comme institution », assure Mars Di Bartomomeo, président de la commission des institutions et de la révision constitutionnelle. « Nous avons trouvé ces derniers mois des solutions viables dans tous les domaines ayant donné matière à discussion. Nous trouverons des formulations qui ne mettent pas en doute la volonté très ferme de respecter l'indépendance de la justice tout en reconnaissant la situation un peu spéciale du Parquet dans sa relation avec le gouvernement. »

Les prochaines séances, assez rapprochées, de la commission seront l'occasion de corriger le tir tandis que la proposition de loi sur le chapitre des institutions vient d'être déposée par M. Di Bartolomeo.

Paperjam.lu
Publié le 24 novembre 2020 par Camille Frati
https://paperjam.lu/article/aide-a-presse-conseil-etat-cor

PLURALISME

Aide à la presse : le Conseil d'État corrige le tir

Après avoir instauré une aide à la presse en ligne en 2017, le gouvernement DP-LSAP-Déi Gréng s'attelle à la refonte de l'aide à la presse écrite pour aboutir à un régime global. (Photo: Maison Moderne / Archives)

La Haute Corporation appelle le législateur à mieux encadrer le futur régime applicable aux éditeurs de presse dans la loi, afin de réduire le pouvoir d'appréciation politique.

Déposé le 14 juillet[52] par le ministre des Médias et des Communications et accessoirement Premier ministre, Xavier Bettel (DP), le projet de loi relatif à un régime d'aide en faveur du journalisme professionnel et abrogeant la loi modifiée du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite poursuit son chemin législatif.

Le Conseil d'État vient de rendre son avis, emboîtant le pas à la Chambre des métiers, l'Association luxembourgeoise des médias d'information, la Chambre des salariés, la Chambre de commerce et l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

Promise par le ministre de tutelle depuis 2013, surveillée de près par les grands groupes Saint-Paul et Editpress qui perçoivent actuellement une grande partie de l'aide à la presse, cette réforme vise à moderniser un mécanisme élaboré en 1976 et à l'adapter à la réalité de la presse du 21e siècle.

« Avant, la planche à papier était aussi une planche à billets : plus j'imprimais, plus je recevais d'argent », résumait Xavier Bettel dans une interview à Paperjam en septembre dernier[53]. « Ce qui compte avant tout, cela ne peut plus être le nombre de pages, le programme TV… On doit soutenir le travail journalistique, la véracité des contenus, le traitement de l'information. »

Quatre oppositions formelles

Trois ans après la création d'une aide à la presse en ligne[54], le législateur veut désormais englober presse écrite et en ligne dans le nouveau régime d'aide. Une question d'adaptation que comprend tout

[52] https://paperjam.lu/article/reforme-aide-a-presse-adoptee-
[53] https://static.paperjam.lu/article/je-veux-medias-divers-et-indep
[54] https://paperjam.lu/article/news-laide-a-la-presse-en-ligne-devient-realite

à fait le Conseil d'État, soulignant au passage que les médias audiovisuels utilisent également de plus en plus internet pour promouvoir et relayer leurs contenus.

« Il peut en être déduit que, à l'avenir, il sera de plus en plus difficile de distinguer presse écrite et presse audiovisuelle, et ce à tous égards, notamment aussi en ce qui concerne le soutien étatique à accorder aux uns et aux autres », en conclut la Haute Corporation.

Celle-ci formule quatre oppositions formelles, qui ne remettent pas en cause le dispositif imaginé par le ministère des Médias et des Communications, mais tendent à fixer dans la loi plutôt que dans un règlement certains montants ou critères.

C'est le cas :

- du montant minimal du tirage, dont doit justifier un titre de presse écrite pour pouvoir bénéficier du régime d'aide ;

- des critères régissant le montant exact de l'aide octroyée aux éditeurs citoyens ;

- du montant annuel maximum de l'aide (alors que le projet de loi réservait au ministre la possibilité de « revoir les seuils à la hausse dans l'éventualité où les types de publications évoluent, si par exemple les publications quotidiennes décidaient de publier leur contenu exclusivement sur internet ») ;

- et, enfin, du sort réservé aux éditeurs, qui recevraient moins d'argent dans le nouveau système : le Conseil d'État veut que ceux-ci bénéficient – et non pas « puissent bénéficier » – d'une compensation différentielle, et ce) « afin d'éviter que l'autorité administrative ne se voie accorder par le législateur un pouvoir d'appréciation sans limite pour prendre des décisions ».

Pas de vote à la Chambre avant Noël

Les Sages s'interrogent sur d'autres éléments de la réforme : qui dispense la formation des journalistes requise par la loi ? L'employeur lui-même ou le Conseil de presse ? Ou, encore, que comprend l'aide à l'innovation versée aux éditeurs ? Comment définir le « contenu éditorial » que doit écrire un journaliste ?

C'est le président de la commission de la digitalisation, des médias et des communications, Guy Arendt (DP), qui a été nommé rapporteur de ce projet de loi hautement sensible. Au vu de l'agenda chargé de la commission dans les prochaines semaines, notamment avec le projet de budget 2021 à examiner, celle-ci ne devrait pas pouvoir se pencher sur les différents avis, dont celui du Conseil d'État, avant les vacances de Noël, repoussant d'autant le vote de la réforme à la Chambre.